

Cas pratique sur les contrats administratifs

Par **aSourd546**, le **08/02/2017** à **15:05**

Bonjour,

J'ai ce cas pratique à faire pour Vendredi.

Après avoir rappelé les deux critères des contrats administratifs : le critère organique et le critère matériel (principe et les diverses exceptions). J'en ai conclu qu'on était en présence d'un **contrat administratif** puisque pour moi, il s'agit d'une **association transparente**. Or, avec d'autres étudiants, nous ne sommes pas d'accord car l'association n'est pas financé par l'administration. Par ailleurs, rien n'est précisé sur sa composition.

Est-ce que vous en pensez ?

Par ailleurs, est-ce que je dois, selon vous, préciser le type de contrat administratif dans lequel nous nous trouvons ici ?

Merci de votre aide.

Je vous met ci-joint le sujet :

<https://www.dropbox.com/s/wc7l7lf9h4eplom/cas%20pratique.png?dl=0>

Par **ValBocquet**, le **12/02/2017** à **22:22**

Bonsoir,

Comment en déduis-tu qu'il s'agit d'une association transparente si vous n'êtes pas sur de son financement et de sa composition ?

Pour la deuxième question, quand on parle de nature, pour moi ça reste administratif ou non. Je peux me tromper.

Bon courage.